

L'ESPACE PUBLIC: LA THEORIE CONFRONTEE AUX PRATIQUES MILITANTES

L'étude de l'action et de la communication politique des associations dans un cadre local, national ou européen offre une vision de l'espace public qui ne concorde pas tout à fait avec les descriptions théoriques qui en sont faites. Cet écart est dû, en partie, à la polysémie de la notion "d'espace public" qui possède au moins cinq acceptions distinctes :

-L'ensemble des espaces non domestiques. Pour les féministes américaines, rapporte Nancy Fraser, l'espace public est une étiquette, une notion valise, servant à désigner tout ce qui n'est pas du ressort de la sphère domestique (Fraser, 1992).

-Un lieu où se rencontre un public. Pierre Frankignoule et Edith Bodson considèrent que les institutions ouvertes au public (les campus universitaires, par exemple) sont des espaces publics (Frankignoule, Bodson, 1996), tandis que Thierry Paquot s'intéresse à des lieux comme les cafés et les églises (Paquot, 1991).

-L'élément central de l'économie solidaire (1). C'est la dimension économique de l'espace public, considéré comme un lieu permettant la co-construction d'une offre et d'une demande répondant à une logique politique de développement territorial, qui est mise en lumière par des sociologues comme Jean-Louis Laville (Laville, 1999).

-Le médiateur d'un monde commun. De très nombreux auteurs travaillent sur la dimension sociale de l'espace public. Ainsi, pour Dominique Wolton, l'espace public est le lieu symbolique

¹ Les activités qui rentrent dans le champs de l'économie solidaire possèdent cinq caractéristiques :

- Elles sont fondées sur la recherche de nouveaux rapports de solidarité à travers l'activité menée.
- Elles articulent emplois professionnalisés et activités bénévoles.
- Elles hybrident les ressources marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires.
- Elles permettent la production de solidarité de proximité qui sont volontaires et choisies.
- Elles s'inscrivent délibérément dans l'espace public (Eme, Laville, 1994).

où se gèrent les contradictions de la "*société individualiste de masse*" (Wolton, 1991), alors que d'autres y voient le milieu de légitimation des biens culturels (Herscovici, 1995) ou l'endroit où se construit "*l'objectivation de soi*" (Beaud, 1982).

-*L'espace de légitimation de la démocratie*. Cet espace peut s'incarner de manière concrète dans des lieux physiques dédiés au débat public de questions politiques (Assemblée nationale, par exemple), mais possède aussi une forte dimension symbolique, puisqu'il est défini comme étant la scène d'apparition des événements et des actions politiques (Ferry, 1989; Wolton, 1991) et la matrice d'une communauté politique (Tassin, 1991).

Notre travail reprend cette cinquième acception et se focalise donc sur ce que l'on appelle désormais "l'espace public politique". Cependant, notre étude s'éloigne de la plupart des analyses dans la mesure où elle cherche à concilier la dimension physique de l'espace public et sa dimension symbolique tout en restituant au citoyen, trop souvent confiné à un statut d'arbitre, son rôle d'acteur politique intervenant dans le jeu démocratique. C'est pourquoi, nous allons tenter de proposer une nouvelle modélisation de l'espace public contemporain. Modélisation qui réclame, au préalable, une confrontation des hypothèses théoriques concernant les évolutions de l'espace public avec la réalité empirique que nous avons observée.

I- LES EVOLUTIONS DE L'ESPACE PUBLIC

Dans "L'Espace public", Habermas offre une description précise de l'espace public des Lumières (Habermas, 1978). Ce livre nous intéresse car il fixe un point de départ à l'aune duquel on peut rendre compte des évolutions de l'espace public moderne. Toutefois, de nombreux travaux historiques reprochent au philosophe une certaine "*idéalisation d'un âge d'or de l'espace public*" (Neveu, 1995, p. 41). Il convient donc d'étudier ces critiques afin de parvenir à une vision claire de l'espace public des Lumières. Ce qui nous permettra de mieux cerner les grandes mutations ayant affecté l'espace public contemporain.

A) L'ESPACE PUBLIC DES LUMIERES

A l'époque des Lumières, l'espace public était, selon Habermas, un espace de médiation où des personnes privées faisaient un usage public de la raison afin d'élaborer un consensus politique (Habermas, 1978). Cette description a été remise en cause par de nombreux chercheurs. Les critiques les plus radicales viennent sans doute de Michael Schudson (Schudson, 1992) et Peter Uwe Hohendahl (Hohendahl, 1992), pour qui l'idée d'un espace public qui serait régi, tout à la fois, par l'égalité, la réciprocité et la rationalité des idées échangées ne correspond à aucune réalité historique. Cependant, la plupart des auteurs ne contestent pas la validité empirique du concept d'espace public, mais en donnent une vision moins mythique qu'Habermas. Ils insistent tout particulièrement sur six points :

1-L'importance du religieux dans l'espace public bourgeois. Habermas semble avoir assimilé, un peu trop vite, développement des Lumières et baisse de l'influence religieuse. En fait, en Angleterre et en France, le débat sur la religion et notamment, dans le cas français, l'anticléricalisme, a structuré une partie importante des débats politiques et a fortement influencé les constitutions démocratiques (Zaret, 1992; Calhoun, 1992).

2-L'importance du facteur étatique dans la constitution de l'espace public bourgeois. L'exemple de la Russie (où n'a pas pu se constituer un espace public bourgeois) montre que les modalités d'intervention de l'Etat - ou comme dirait Gramsci : "l'hégémonie" - jouent un grand rôle dans la structuration des espaces publics. La formation de ces derniers n'est possible que lorsque l'Etat renonce, pour gouverner les foules, à certaines formes de contrôle (emprisonnements, exécutions, exils, etc.) au profit d'une régulation centrée sur les manipulations symboliques (Reynière, 1998; Eley, 1992).

3-La variabilité nationale de l'espace public des Lumières. Graig Calhoun (Calhoun, 1992) insiste sur la nécessité de prendre en compte le facteur culturel dans la genèse des espaces publics européens. En effet, si l'espace public français, anglais et allemand se sont constitués, comme le soutient Habermas, de manière à peu près semblables, il existe des variations empiriques notables relevées par les historiens (Baker 1992; Zaret, 1992). Surtout, Geoff Eley

insiste sur le fait que la genèse (endogène) de ces trois espaces publics diffère considérablement de celle des espaces publics d'Europe orientale qui ont été stimulés de manière exogène par la Révolution française.

4-Le caractère fortement discriminatoire et sexué de l'espace public des Lumières.

Non seulement, comme le mentionne Habermas, l'espace public bourgeois ne concernait qu'une élite de propriétaires sachant lire, mais comme le relèvent Isabelle Paillart (Paillart, 1995) et Nancy Fraser (Fraser, 1992), l'espace public a été construit, en partie, sur la relégation des femmes dans la sphère intime (ce qui laissait le temps aux hommes de s'occuper des tâches publiques).

5-L'existence d'espaces publics populaires. En même temps que se constituait l'espace public bourgeois, se formaient des espaces publics populaires (que, plus tard, Habermas qualifiera de "plébéiens") qui se sont cristallisés sur d'autres bases institutionnelles (associations et syndicats) et sur d'autres valeurs (la solidarité et l'entraide) que l'espace public bourgeois né dans les cafés littéraires et régi par la rationalité individualiste (Tilly, 1986; Garnham, 1992).

6-Le caractère conflictuel de l'espace public des Lumières. Loin d'être simplement un espace d'échange rationnel entre individus égaux, l'espace public des Lumières est un lieu d'affrontement entre des intérêts contradictoires, souligne l'historien Geoff Eley qui s'appuie sur une impressionnante liste d'études pour montrer que les libéraux devaient, tout à la fois, faire face aux pressions de l'Etat d'un côté et, de l'autre, à celle d'un public plébéien et d'une élite radicale contestant la bourgeoisie (Eley, 1992).

Avec une honnête intellectuelle qu'il convient de souligner, Habermas, dans un texte écrit en 1990 pour la préface d'une réédition de "L'Espace public", reconnut les faiblesses de son analyse et intégra la plupart de ces six critiques (Habermas, 1990). Si bien que l'on peut prendre pour point de départ de notre analyse l'espace public des Lumières tel qu'il est décrit par Geoff Eley : *"an arena of contest meanings, in which different and opposing publics manoeuvred for space and from which certain "public" (women, subordinate nationalities, popular classes like the urban poor, the working class, and the peasantry) may have been excluded altogether"* (Eley, 1992, p. 325).

B) L'ESPACE PUBLIC CONTEMPORAIN

Depuis deux siècles, l'espace public des sociétés européennes a connu bien des transformations qui ont dessiné sa forme actuelle. Pour saisir cette dernière, il est donc nécessaire de cerner ces évolutions. Tâche qui n'est guère aisée, car la littérature spécialisée fourmille d'hypothèses contradictoires. C'est pourquoi, nous avons tenté de confronter ces hypothèses à nos observations empiriques. Cette manière classique de procéder s'ancre tout de même dans un postulat : l'espace public contemporain existe, il n'a pas connu, contrairement à ce qu'affirmait Jürgen Habermas dans ses premiers travaux, une lente "dégénérescence" (Habermas, 1978).

L'espace public n'a pas subi une lente dégénérescence

En 1959, dans la deuxième partie de "L'Espace public", Jürgen Habermas dénonce la déchéance de l'espace public. Sous l'influence d'un Etat interventionniste qui a brouillé les frontières entre le domaine privé et le domaine public et subverti le principe de publicité, l'espace public s'est transformé en un lieu de propagande politique où les mass media créent une loyauté de masse. De fait, à la lumière d'un espace public bourgeois idéalisé, l'espace public des années soixante ne pouvait apparaître, aux yeux d'Habermas, que comme une sphère amorphe dominée par des mass media relayant les intérêts des systèmes étatiques et économiques. Cette vision pessimiste était renforcée par l'influence des thèses de l'Ecole de Francfort sur la pensée d'Habermas. En effet, comme le révèle Graig Calhoun, "L'Espace public" est une thèse post doctorale qui a été présentée à Max Horkheimer et Théodore Adorno (qui l'ont refusée) avant d'être soumise à Wolfgang Abendroth (Calhoun, 1992). Or, deux types d'analyse viennent remettre en cause l'hypothèse d'une dégradation de l'espace public inhérente à son élargissement.

1-Les études empiriques portant sur les mouvements sociaux. Comme le souligne Craig Calhoun (Calhoun, 1992), l'analyse pessimiste d'Habermas est, en partie, due à une non prise en compte des mouvements sociaux. Pourtant, les mass media n'ont pas tué la participation politique. Certes, celle-ci fléchit dans les partis politiques ou les syndicats. Cependant, les mouvements pour l'égalité des droits aux USA dans les années soixante, les manifestations en

Europe au printemps soixante-huit, le soutien populaire dont bénéficient les ONG écologistes et humanitaires et les révolutions pacifiques qui ont conduit, en Europe de l'Est, à la chute des dictatures politiques montrent qu'il existe toujours une société civile capable de se mobiliser et d'influencer fortement les décisions étatiques (voir, par exemple, Chazel, 1993; Ion, 1997; Péchu, 1997; Sémelin, 1995).

2-Les études en réception montrant l'activité du récepteur. *"Tributaire d'un état des sciences sociales de son temps et des lacunes dans les connaissances de celles-ci"* (Neveu, 1995, p. 42), Habermas a surestimé la puissance des effets des mass media. Les études de Liebes et Katz (Liebes et Katz, 1990), de Ien Ang (Ang, 1989) et les travaux précurseurs de Stuart Hall (Hall, 1980) montrent, en effet, que le téléspectateur n'est pas un être passif aliéné à son téléviseur, mais un individu plus ou moins critique qui, à travers des filtres politiques, culturels, sociaux, cognitifs et psychologiques, code et décode l'information reçue. Comme le rappelle un numéro de la revue *Hermès* consacré à la réception (Hermès, 1993), cette analyse vaut non seulement pour le téléspectateur, mais aussi pour tous les lecteurs et auditeurs. Bien sûr, comme le notent Armand et Michèle Mattelart (Mattelart, 1986), cette activité ne signifie pas que les citoyens ne peuvent jamais être manipulés et n'invalide pas les critiques faites à l'encontre des mass media (concentration excessive, impérialisme culturel américain dans les programmes, etc.); simplement, elle signifie, comme le mentionne Dominique Wolton (Wolton, 1997), que le citoyen dispose d'une marge de manoeuvre favorisant une certaine distance critique. C'est pourquoi, s'éloignant des thèses de l'Ecole de Francfort, Habermas (qui cite les travaux de Stuart Hall) reconnaît, dans ces derniers écrits, cette capacité du "monde vécu" à critiquer les tentatives médiatiques de persuasion provenant du "système" (Habermas, 1990).

...mais a connu de nombreuses évolutions

Même si la plupart des chercheurs admettent désormais que l'espace public n'a pas été victime de dégénérescence, tous soulignent, en revanche, les profondes transformations structurelles qu'il a vécu depuis deux siècles dans l'Union européenne : augmentation du niveau d'information et d'instruction des citoyens, médiatisation de l'activité politique, développement d'un Etat-social aujourd'hui en crise, etc. Ces évolutions lourdes engendrent, depuis la seconde

guerre mondiale, des phénomènes complexes qui donnent lieu à des interprétations divergentes. Nous avons tenté de les identifier à partir de l'analyse d'un corpus de 63 textes français et étrangers. Suite à cette analyse, nous avons dressé la liste des hypothèses susceptibles d'être confirmées ou infirmées par notre travail empirique (cf. Annexes III et le tableau A ci-contre).

Tableau A :

Evolution de l'espace public politique : hypothèses pouvant être vérifiées par notre étude

1	Alignement de la temporalité de l'action politique sur le temps court des media de masse
2	Association des groupes d'intérêt à la définition de certaines politiques publiques
6	Contribution des sciences sociales à une réflexion critique des citoyens sur la démocratie
8	Dé légitimation de la communication directe au profit de la communication médiatisée
9	Dépossession de la communication publique des citoyens au profit des media électroniques
11	Développement d'un nouveau répertoire de communication politique comprenant les media audiovisuels et interactifs
12	Diminution de la communication présentielle au profit de la communication médiatée
14	Disparition et/ou dévitalisation de l'espace public réel
16	Emergence d'un nouveau lien politique sur une base autre que nationale
17	L'emprise des experts sur l'espace public
18	Enfermement de la parole politique dans les mass media et la rumeur
19	Evanouissement d'une démarcation claire entre Etat et société civile
20	Fin progressive de la médiation journalistique au profit d'une intelligence collective républicaine
21	Fragmentation de l'espace public en micro espaces critiques alimentant l'espace public central
22	Fragmentation de l'espace public en espaces publics partiels qui ne communiquent pas entre eux
23	Généralisation probable du marketing politique du fait de la segmentation de nos sociétés
25	Limitation progressive de la médiation à la médiatisation
26	Mise en question de l'identité européenne
27	Modification des règles du jeu politique due à l'adoption, par les partis, du marketing politique
28	Montée, au sein de la société civile, d'une demande de citoyenneté active
29	Naissance d'un espace public digital
33	Ouvertures d'espaces publics partiels au sein des institutions
34	Pénétration des thématiques internationales dans l'espace public national
35	Personnalisation de la vie politique
36	Recouvrement de l'espace politique et de l'espace public
38	Réduction du jeu politique à un triangle : hommes politiques, journalistes, opinion publique
39	Redéfinition des frontières public/privé
40	Reflux de l'expression citoyenne
42	Revitalisation de l'espace public grâce aux NTIC
43	Risques d'exclusion des citoyens ne pouvant pas accéder aux nouveaux moyens d'information
45	Substitution d'une démocratie d'opinion à une démocratie représentative
46	Surgissement, au sein de l'espace public, d'un nouvel espace d'expression citoyenne (Internet)
48	Uniformisation de la communication publique
49	Uniformisation de l'offre politique

1) Les hypothèses confirmées

Notre description du répertoire d'action et de communication des associations nationales et européennes nous a permis de vérifier la validité d'un certain nombre d'évolutions repérées par les chercheurs :

a)-Les associations sont, par le biais de certaines structures consulatives et du "lobbying législatif" (2), associées à la mise en oeuvre de certaines politiques publiques (hypothèse N° 2). De plus, grâce au "lobbying citoyen", les associations peuvent, à l'image d'Agir ici et du Mouvement européen, parvenir à l'ouverture d'espaces de discussion au sein même des entreprises et des institutions européennes (hypothèse N°33). Enfin, l'existence de ce lobbying citoyen et d'une technique comme le boycott, montrent bien que la frontière privé/public n'est pas stabilisée (hypothèse N° 39) et suggèrent que la dichotomie habermassienne "monde vécu"/"système" est sans doute trop tranchée.

b)-La référence aux travaux d'Habermas dans les textes de la revue du réseau "Eurotopia", les réunions publiques dans lesquelles les associations ne manquent pas d'inviter les universitaires, ainsi que la présence de chercheurs reconnus (Edgar Morin, Jacques Robin, Jean-Pierre Worms, etc.) dans le mouvement associatif sont autant de signes tangibles qui donnent à penser que les sciences sociales contribuent à nourrir une réflexion critique et citoyenne sur la démocratie (hypothèse N°6).

c)-Les associations utilisent un répertoire de communication qui comprend les mass media et les media interactifs (hypothèse N°11), même si ceux-ci ne sont pas forcément les vecteurs privilégiés de la communication associative.

d)-Les réseaux européens de citoyenneté et des espaces comme le "Forum permanent de la société civile" montrent que quelques européens commencent à tisser des communautés politiques qui dépassent le cadre national (hypothèse N°16). Pour autant, cette tentative se fait autant, sinon plus, sur une visée humaniste et pacifiste cherchant à dépasser, sans les nier, les

² Nous avons vu (cf. chp. 2) que le lobbying législatif vise à faire reprendre par des parlementaires des propositions réglementaires. Dans le cadre des institutions européennes, ce type de lobbying est, pour le monde associatif, d'autant plus intéressant que, à travers des structures permanentes comme le "Forum consultatif européen sur l'environnement" ou des événements éphémères comme la "première convention de la société civile" (organisée le 15/10/99 par le Conseil économique européen), les associations se voient étroitement associées à la réflexion et à la conception de certaines politiques publiques.

identités nationales, que sur la base d'un "patriotisme constitutionnel" (Habermas, 1992) qui ne peut, à l'heure actuelle, s'appuyer sur une "constitution européenne".

e)-Dans le militantisme européen, les frontières entre monde associatif et système politique sont très perméables (hypothèse N°19). Non seulement, la Commission européenne aide financièrement certaines initiatives associatives (comme le serveur "Grand-Place-Europe", développé par le "Forum permanent de la société civile" et soutenu par la Commission), mais les élus combinent souvent responsabilités politiques et associatives comme Jean-Louis Bourlanges, Député européen et Président de la branche française du Mouvement européen.

f)-Les associations sont, lorsqu'elles fonctionnent de manière démocratique, des espaces publics partiels qui, comme nous l'avons vu au chapitre deux, peuvent alimenter l'espace public central et influencer les pouvoirs publics (hypothèse N°21).

g)-L'identité européenne ne se réduit pas, affirment les réseaux européens de citoyens, aux seuls pays membres de l'Union européenne. Des associations comme HCA, fortement implantées dans les pays de l'Est, et l'organisation de "marches européennes" partant de Tanger ou passant à Tchernobyl, confirment bien que l'identité européenne est plus un processus ouvert (hypothèse N°26) qu'une réalité historique figée.

h)-L'activité politique et communicationnelle que déploient les associations dans l'espace public et l'essor, souligné par la Commission européenne (Commission européenne, 1997), de la vie associative dans les pays de l'Union sont les signes tangibles d'une demande civile de citoyenneté active (hypothèse, N°28), également mise en lumière par des enquêtes européennes sur la participation politique (Schild, 1997).

i)-Les réseaux européens de citoyenneté ont réussi à tisser des liens avec le monde associatif, syndical et politique ce qui leur a permis, par le biais de plates-formes revendicatives, de faire pénétrer des questions européennes dans les espaces publics nationaux (hypothèse, N°34). Ainsi, en France, le CAF ECS ⁽³⁾ diffuse gratuitement une brochure intitulée "16 propositions pour l'Europe".

³ Carrefour pour une Europe civique et sociale, réseau réunissant des représentants de structures aussi diverses que le Parti socialiste, Europe 99, la FEN, L'UNIOPSS ou la Ligue des droits de l'homme.

j)-Les grandes associations et les réseaux européens de citoyenneté se sont saisis d'Internet pour élargir leur répertoire d'action (pétition électronique) et de communication (promotion). Notre étude apporte donc un début de vérification empirique à l'hypothèse N° 46.

2- Hypothèses infirmées

Notre travail empirique permet de remettre en cause des allégations théoriques qui ont parfois connu un crédit démesuré dans la littérature scientifique.

a)-Le mouvement des chômeurs de Noël 1997, sa médiatisation et les réponses gouvernementales d'urgence; la flambée de violence au début de l'année 1999, son relais par la télévision et les décisions gouvernementales rendues publiques en janvier 1999, donnent à penser que l'action politique du gouvernement s'aligne parfois sur la temporalité des media de masse. Reste que l'action politique ne se réduit pas à l'activité gouvernementale et que le travail en profondeur des réseaux européens de citoyenneté révèle que l'activité militante continue d'obéir à une temporalité encore largement découplée de la temporalité médiatique (infirmation de l'hypothèse N°1).

b)-Les entretiens semi-directifs que nous avons effectués auprès de militants européens ne confirment pas l'hypothèse d'une délégitimation de la communication directe au profit de la communication médiatisée (infirmation de l'hypothèse N°8). De plus, la réunion publique reste l'instrument de communication privilégié des réseaux associatifs européens. Enfin, dans une enquête précédente (Dacheux, 1998), nous avons cité de très nombreuses études qualitatives et quantitatives qui soulignent combien le besoin de rencontre et de convivialité était l'une des motivations fortes de l'engagement associatif. Besoin également mis en avant dans une enquête récente du CREDOC ⁴ (Fourel, Loisel, 1999).

c)-L'inventivité dont fait preuve le monde associatif en matière de communication prouve que l'omniprésence des media électroniques (télévision, Minitel, Internet, etc.) n'a pas dépossédé les citoyens de leur capacité à communiquer dans l'espace public (infirmation de l'hypothèse N°9).

⁴ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

d)-L'ensemble de notre étude montre que l'espace public reste vivant, qu'il ne se réduit pas à un simulacre conduisant l'ensemble des citoyens à se détourner des questions politiques (infirmerie de l'hypothèse N°14).

e)-La variété des outils de communication utilisés par les associations démontre, à l'évidence, que la communication politique n'est pas condamnée à emprunter la voie masse médiatique pour éviter de prendre le canal sinueux de la rumeur (infirmerie de l'hypothèse N°18).

f)-Le travail en réseau, la rédaction commune de plates-formes revendicatives et la constitution d'un "Forum permanent de la société civile" comprenant des syndicats, des ONG écologistes, des fondations culturelles et des associations de citoyenneté de toute l'Europe permet d'affirmer que l'hypothèse de l'existence d'espaces publics partiels ne parvenant pas à communiquer entre eux n'est aucunement généralisable à l'ensemble de la société civile (infirmerie de l'hypothèse N°22).

g)-La construction européenne limite l'attrait d'un marketing qui nie les différences culturelles (marketing global) ou s'y soumet (marketing local), mais qui, en aucun cas, ne sait comment les dépasser. Il faudrait qu'un espace public européen émerge avant de pouvoir le segmenter!. C'est pourquoi, les réseaux européens délaissent les techniques de communication issues du marketing au profit des réunions publiques (infirmerie de l'hypothèse N°23).

h)-L'idée d'une réduction de la médiation à la médiatisation n'est pas, ici, confirmée empiriquement. En effet, d'une part, des organisations intermédiaires, au premier rang desquelles on retrouve les associations, structurent toujours nos sociétés; d'autre part, l'importance des actions de terrain ainsi que la multiplicité des communications non médiatiques rappellent que l'intervention politique ne se réduit pas à la communication médiatique (infirmerie de l'hypothèse N°25).

i)-Aujourd'hui, les espaces publics digitaux ne sont qu'une vue de l'esprit. Les sites européens affichant cette ambition ne la traduisent pas dans les faits; tandis que les chat's et autres messageries télématiques possèdent des structures de débats (utilisation de pseudonymes, capacité à brouiller la conversation en cours, possibilité d'interrompre la discussion à tout moment, existence d'un maître du jeu pouvant exclure les indésirables, etc.) qui ne correspondent guère à celles de l'agora athénienne (infirmerie de l'hypothèse N°29).

j)-Même si, nous l'avons signalé, les associations peuvent peser dans l'espace public et si les frontières entre l'Etat, le monde économique et la société civile sont poreuses, l'espace public n'est pas recouvert par l'espace politique (infirmité de l'hypothèse N°36). En effet, loin d'être envahie par une logique de représentation, l'action associative est largement guidée par le désir de participation.

k)-L'abstention des électeurs européens progresse, mais les réseaux de citoyenneté européenne sont la preuve vivante que le jeu politique ne se réduit pas à un triangle homme politique, journaliste, opinion publique (infirmité de l'hypothèse N°38).

l)-La parole citoyenne reste bien présente dans l'espace public comme le montre notre travail et comme l'atteste, en France, la multiplication des cafés à thèmes (philosophie, écologie, sciences sociales, etc.). Il est vrai qu'elle semble tout de même désert certains quartiers où la violence fait office de langage. Cependant, même dans ce type de quartier, existent souvent, comme au Val-Fourré⁽⁵⁾, une parole citoyenne qui refuse, tout à la fois, la violence de certains membres de la cité et le regard condescendant et apeuré du reste de la ville (infirmité de l'hypothèse N°40).

m)-Malgré la multiplication des sondages dans les mass media, le développement de la vie associative suggère que la crise de la représentation ne se traduit pas par une substitution de la démocratie d'opinion à la démocratie représentative (infirmité de l'hypothèse N°45), mais par la montée d'une demande citoyenne de participation.

n)-La diversité de l'action associative et l'originalité de son répertoire de communication, l'existence d'associations "radicales" et l'élaboration d'une pensée proeuropéenne critique incarnée par les réseaux européens de citoyens, révèlent que les diagnostics pessimistes sur l'uniformisation de la communication publique et de l'offre politique sont pour le moins hâtifs (infirmité des hypothèses N°48 et 49).

3-Hypothèses à nuancer

⁵ A Mantes-la-Jolie, le Val-Fourré abrite une radio associative RDC (Radio droit de cité) animée par des jeunes de ce quartier, qui en 1991, a connu des émeutes largement médiatisées.

a)-La dernière enquête INSEE sur la communication sociale (Blanpain, Pan Ké Shon, 1998) apporte une confirmation empirique de la diminution de la communication présentielle (hypothèse N°12). Par contre, la progression d'une communication interindividuelle médiatée reste encore à démontrer, même si l'explosion de la téléphonie mobile est l'indice fort d'une telle évolution.

b)-Comme nous l'avons signalé dans le chapitre deux, les associations écologistes n'hésitent ni à faire appel à des contre-experts ni à se lancer dans de longues procédures juridiques. De plus, les réunions publiques organisées par les réseaux européens sont souvent introduites par des universitaires spécialistes de tel ou tel problème. Autant de phénomènes qui tendent à accréditer l'hypothèse N°17 d'une emprise des experts sur l'espace public. Cependant, notre enquête révèle, simultanément, une forte implication des militants associatifs dans l'espace public. C'est pourquoi, on peut penser que l'emprise des experts se fait ressentir essentiellement dans les espaces d'information et de négociation, tandis que les citoyens gardent une part prépondérante dans les espaces de revendication.

c)-Il suffit de surfer sur le net pour constater que des citoyens se sont saisis d'Internet pour créer leurs propres espaces d'information et de discussion. Pour autant, la fin de la médiatisation journalistique au profit d'une "intelligence collective" génératrice de son propre savoir (hypothèse N°20) relève plus de la science fiction que de la réalité. Premièrement, aujourd'hui, les journalistes sont loin d'avoir le monopole de la médiation des savoirs. Celle-ci passe toujours par la famille, l'école et, notre travail le montre, par les associations (fédérations d'éducation populaire, réseaux d'échanges de savoirs, etc.). Deuxièmement, les media investissent le Web en créant leur propre site, majoritairement alimenté par les articles et reportages des journalistes. Troisièmement, dans les faits, Internet favorise moins l'émergence d'une intelligence collective qu'il ne renforce les capacités d'action des associations (Bissio, 1996).

d)-Le marketing politique a modifié les pratiques communicationnelles des partis politiques. Il affecte le choix de leurs candidats et influence la définition des axes d'une campagne (hypothèse N°27). Cependant, le répertoire de communication des partis politiques ne se réduit pas aux outils du marketing, des techniques plus anciennes (fêtes républicaines, réunions publiques, discussions directes sur les marchés, etc.) sont toujours utilisées. Surtout, le jeu politique

déborde largement la seule activité des partis et des gouvernements, comme l'atteste le prix Nobel de la paix décerné à MSF en septembre 1999. Enfin, contrairement aux ONG humanitaires et aux grandes associations caritatives, les associations de transformation sociale intervenant dans l'espace public n'ont guère recours au marketing politique.

e)-La personnalisation de la vie politique engendrée par la médiatisation (hypothèse N°35) frappe les ONG humanitaires, mais épargne la plupart des autres associations pour deux raisons au moins. D'une part, les associations n'ont guère accès aux media de masse. D'autre part, elles travaillent de plus en plus en réseau, ce qui - susceptibilités obligent - se traduit rarement par l'émergence d'une seule personne parlant au nom du collectif.

f)-Internet est un nouvel outil d'expression au sein de l'espace public et un instrument de mutualisation qui a renforcé les capacités d'intervention des associations. Néanmoins, pour parler de revitalisation de l'espace public (hypothèse N°42), il faudrait, premièrement, que celui-ci fut dévitalisé (notre enquête montre le contraire) et, deuxièmement, que la technique détermine les pratiques politiques (déterminisme technologique primaire, infirmé par plusieurs travaux : Massit-Folléa, 1996; Trench, O'Donnell, 1997; Dacheux, 1998b).

g)-Le risque de voir des citoyens exclus de l'accès aux nouveaux systèmes d'information est réel (hypothèse N°43), puisque l'usage d'Internet est corrélé positivement avec le revenu des individus (Bimber, 1996; Wirred/Merrill, 1996) et qu'une enquête menée auprès des ONG irlandaises montre que leur taux d'équipement informatique est proportionnel à leur capacité financière (Trench, O'Donnell, 1997). Pour autant, vu la prédominance des media de masse et l'importance que les associations accordent aux techniques de communication non médiatique, cette exclusion des nouveaux systèmes d'information a des effets limités puisqu'elle ne coupe pas les organisations et les citoyens les plus démunis de toutes ressources informationnelles.

Si l'on retient les hypothèses qui nous semblent confirmées par notre travail tout en reformulant les hypothèses qui nous paraissent devoir être nuancées, on obtient un tableau synthétique (tableau B), qui va maintenant nous permettre de dresser les contours de l'espace public politique des sociétés européennes.

Tableau B:

Les évolutions de l'espace public politique

2	Association des groupes d'intérêt à la définition de certaines politiques publiques
6	Contribution des sciences sociales à une réflexion critique des citoyens sur la démocratie
11	Développement d'un nouveau répertoire de communication politique axé sur les media audiovisuels et interactifs
12bis	Diminution de la communication présentielle
16	Emergence d'un nouveau lien politique sur une base autre que nationale
17bis	L'emprise des experts dans les espaces d'information et de négociation
19	Evanouissement d'une démarcation claire entre l'Etat et la société civile
20bis	Les nouvelles médiations technologiques ne supplantent pas les médiations journalistiques (mass media) institutionnelles (école) et sociales (associations)
21	Fragmentation de l'espace public en micro espaces critiques alimentant l'espace public central
26	Mise en question de l'identité européenne
27bis	Modification de l'activité des partis politiques liée à l'adoption du marketing politique
28	Montée, au sein de la société civile, d'une demande de citoyenneté active
33	Ouverture d'espaces publics partiels au sein des institutions
34	Pénétration des thématiques internationales dans l'espace public national
35bis	Personnalisation pour les partis et les associations devant impérativement passer dans les mass media
38	Redéfinition des frontières public/privé
42bis	Vitalité de l'espace public où les NTIC renforcent les capacités organisationnelles des associations
43bis	Accès aux nouveaux systèmes d'information lié aux revenus des citoyens et des associations
46	Surgissement, au sein de l'espace public, d'un nouvel espace d'expression citoyenne (Internet)

Au total, loin de la vision apocalyptique d'une sphère publique amorphe ou des prophéties enthousiastes prévoyant l'émergence d'un nouvel espace public digital, la confrontation des hypothèses théoriques aux pratiques militantes offre l'image complexe d'un espace public politique contemporain bien vivant, mais traversé de courants contradictoires. Comment offrir une représentation claire de cet espace public contemporain?

II - UNE NOUVELLE MODELISATION

L'espace public politique des pays de l'Union apparaît comme un lieu d'action et de revendication exerçant un contre-pouvoir réel à la puissance étatique. Notre étude offre donc un

début de confirmation empirique de la vision habermassienne d'un espace public où des citoyens peuvent faire entendre raison au pouvoir politique. Cependant, chez Habermas, cette vision s'ancre dans une modélisation théorique complexe qui s'est enrichie, au fil des années, des critiques qui lui ont été adressées. Malgré tout, cette modélisation que nous allons maintenant présenter, souffre d'une très grande déconnexion avec la réalité sociale. C'est pourquoi, nous soulignerons les faiblesses de ce modèle avant de proposer une schématisation de l'espace public contemporain des sociétés de l'Union européenne.

A) L'ESPACE PUBLIC SELON HABERMAS

"L'Espace public" est un livre qui, en histoire, en sociologie, en philosophie, en sciences politiques et en sciences de la communication a suscité de nombreux travaux empiriques et théoriques. Ces travaux ont mis à jour quelques lacunes et points aveugles de l'analyse habermassienne. Mais, c'est toute la force du philosophe, ces critiques, loin d'invalider la construction théorique d'Habermas, lui ont permis, dans "Droit et démocratie", de proposer une modélisation plus fine et plus complexe de la notion d'espace public.

Les critiques à l'encontre de la notion d'espace public dans les travaux d'Habermas

Reprenant à son compte l'idée Kantienne d'un usage libre et public de la raison source du droit, Habermas a, dans "l'Espace public" et "l'Agir communicationnel", construit un modèle cohérent qui a été critiqué sur trois points principaux :

1-Les caractéristiques du public. Selon Habermas, le public est constitué de personnes privées, égales entre elles, qui débattent ensemble du bien public. Cette vision est contestée par Bernard Floris, pour qui "*le public des personnes privées est toujours aussi le produit d'une médiation*" (Floris, 1995, p. 124) que celle-ci soit institutionnelle (famille, entreprise, associations, etc.) ou communicationnelle (télévision, agence de communication, instituts de sondages, etc.). De même, Nancy Fraser, dans une perspective bourdieusienne, dénonce l'illusion d'un dialogue égalitaire entre des personnes qui ont des statuts sociaux différents et un

accès inégal à l'information (Fraser, 1992). De plus, cette vision libérale de la citoyenneté s'oppose, comme le rappellent Michael Walzer (Walzer, 1997) et Charles Taylor (Taylor, 1992) à une vision républicaine civique ou "communautarienne". Selon celle-ci, la citoyenneté n'est pas un droit exercé par des individus libres et égaux qui, par le biais des élections, confient les affaires publiques à des représentants, mais un devoir que chaque membre de la communauté exerce dans l'intérêt de tous.

2-La séparation vie privée/espace public et espace public/Etat. Habermas soutient que l'espace public bourgeois est une arène où des personnes privées discutent des affaires publiques. Or, une telle définition pose le problème de la caractérisation de ce qui relève du public et du privé. Par exemple, la violence conjugale est-elle une affaire privée, puisqu'elle relève de la sphère familiale ou doit-elle devenir une affaire publique afin que soit instaurées des lois protégeant les victimes? Nancy Fraser plaide pour la seconde solution, ce qui revient à dire que les frontières entre espace privé et espace public sont nécessairement perméables, puisque l'existence d'une affaire publique ne peut être présumée à l'avance; elle relève d'un accord entre les délibérateurs : "*Only participants themselves can decide what is and what is not of common concern to them*" (Fraser, 1992, p. 129). De même, la séparation entre l'Etat et la société civile n'est pas aussi nette que semble le penser Habermas. D'une part, nous l'avons vu, Geoff Eley rappelle que le mode de régulation choisi par l'Etat influence la constitution et le fonctionnement de l'espace public (Eley, 1992). D'autre part, Nancy Fraser souligne la nécessité démocratique d'associer les citoyens aux résolutions publiques qui les concernent par le biais d'organes de codécision qui vont plus loin que les structures de consultation mises en place par les pouvoirs publics (Fraser, 1992).

3-La possibilité de parvenir à l'établissement consensuel de normes universelles par une communication rationnelle. Cette possibilité a engendré trois catégories de critique. La première porte sur la notion de communication rationnelle. Par exemple, Elisabeth Von Neumann montre que, sous certaines conditions ⁽⁶⁾, la pression sociale peut conduire les

⁶ Pour que puisse se développer une "spirale du silence", insiste fortement Elisabeth Von Neuman, il faut que soient réunies plusieurs conditions et, notamment, que le sujet débattu ait des implications morales et émotionnelles fortes, que soit connue l'opinion majoritaire et que les media défendent cette opinion majoritaire. Lorsque ces conditions sont réunies, certains citoyens ayant une idée minoritaire tendent à se taire, ce qui renforce la majorité et conduit de nouvelles personnes à ne pas exprimer leur opinion contraire, etc.

citoyens à ne pas exprimer leur opinion dans l'espace public (Von Neumann, 1991). Dans le même ordre d'idée, Christian Le Moëne déplore qu'Habermas fasse, un peu trop vite, l'impasse sur les conditions sociales, historiques, culturelles et psychologiques qui fondent l'identité d'un individu et la confiance en soi nécessaire à l'expression de son opinion dans l'espace public (Le Moëne, 1992). Par ailleurs, des auteurs comme Pierre Livet (Livet, 1994) et Eliséo Véron (Véron, 1988) insistent sur le fait que l'acte de langage est affecté d'une telle indécidabilité que le processus de communication ne saurait être source d'un savoir rationnel. Enfin, Nicolas Garnham reproche deux choses à Habermas. Premièrement, de négliger les aspects ludiques et rhétoriques de toute communication, ce qui conduit le philosophe allemand à une distinction trop abrupte entre information et divertissement. Or, les divertissements (films, feuilletons télévisés, romans, spots publicitaires, etc.) sont aussi des vecteurs importants de la construction de l'opinion publique. Deuxièmement, Habermas reste prisonnier d'un modèle de communication en face à face alors que, dans nos sociétés, la plupart des communications sociales sont médiatisées. Cette médiatisation occasionne un accès inégal à l'information et rend difficile l'interprétation du monde, deux phénomènes qui rendent improbables une communication rationnelle (Garnham, 1992). La deuxième catégorie de critique a trait à la raison. Harry C. Boyte doute que la communication seule suffise à nourrir le raisonnement, pour lui, l'action est indispensable à la raison réflexive. Sans l'action politique, le citoyen devient inévitablement un spectateur (Boyte, 1992). De plus, les néo libéraux dans le sillage de Hayeck (Hayeck, 1986) et Simon (Simon et March, 1991) affirment que la rationalité de l'homme est limitée par ses affects et ses capacités cognitives et ne peut donc régir les systèmes complexes que sont devenues nos sociétés. De son côté, une analyse systémique de la démocratie conçoit la société comme un ensemble de sous-systèmes autonomes qui ne sont pas dirigés par une volonté politique émanant du peuple, mais qui s'autorégulent en interagissant les uns avec les autres (Luhmann, 1990). Le troisième type de critique concerne la prétention à fonder des normes à partir d'une raison intersubjective. En effet, comme le souligne Paul Ricoeur, si une procédure ne mobilise pas, en plus de la raison, les convictions profondes des participants, comment pourrait-elle devenir effective? (Ricoeur, 1990). Critique que déplace légèrement Jacques

Lenoble pour qui la raison intersubjective ne peut s'affranchir du passé identitaire inclus dans la parole et ne peut donc prétendre à une universalité absolue (Lenoble, 1992).

b) La nouvelle modélisation proposée par Habermas dans "Droit et Démocratie"

Dans "Droit et Démocratie", Habermas intègre la plupart de ces critiques, mais maintient l'essentiel de sa thèse : le "*monde vécu*" est capable de générer un "*pouvoir communicationnel*" venant légitimer le droit (Habermas, 1997). En effet, comme l'explique parfaitement Jürgen Habermas (chp. 7 de "Droit et Démocratie"), sa conception de la démocratie délibérative (et donc sa vision de l'espace public politique) représente une synthèse entre deux visions de la démocratie. La première, libérale, est axée sur les droits individuels. Elle remonte à Locke et donne le primat des droits de l'homme sur la volonté populaire afin d'éviter le danger des majorités tyranniques. La seconde, républicaine, découle d'une conception aristotélicienne de la démocratie basée sur le devoir de participation politique. Habermas concilie les deux conceptions de la manière suivante : "*La procédure démocratique de législation est conçue de telle sorte que les citoyens fassent de leurs droits de communication et de participation un usage qui soit, entre autres*, orienté vers le bien public, usage que l'on peut demander, mais qui ne peut être obtenu de force par le droit*". (Habermas, 1997, p. 492). La synthèse théorique que propose Habermas s'enrichit d'une troisième vision, systémique, selon laquelle nos sociétés complexes se diviseraient inexorablement en sous-systèmes autopoïétiques se régulant indépendamment des citoyens réduits à l'état d'usagers (Luhmann, 1990). Habermas, en effet, retient de cette théorie que "*le processus démocratique est vidé de sa substance par des impératifs fonctionnels*" (Habermas, 1997, p. 361), mais écarte l'idée selon laquelle il n'existerait aucune volonté populaire venant légitimer le droit : "*Le droit ne peut se maintenir comme droit légitime que dans la mesure où les citoyens sortent de leurs rôles de sujets du droit privé pour adopter le point de vue de participant à des processus d'entente sur les règles de vie en commun*" (Habermas, 1997, p. 492). Le concept de démocratie délibérative est donc une synthèse élégante entre trois conceptions théoriques apparemment irréconciliables de la

* en italique dans le texte original.

démocratie. Synthèse qui débouche sur une valorisation forte de l'espace public politique "*structure de communication ancrée dans le monde vécu par l'intermédiaire de sa base constituée par la société civile*" (Habermas, p. 386). Selon Habermas, l'espace public politique "*ne peut pas se concevoir comme une institution, ni, assurément, comme une organisation [...]. Il ne constitue pas non plus un système; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis-à-vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles*" (Habermas, 1997, p. 387). C'est en confrontant cette vision théorique au socle épistémologique des sciences de la communication et à notre propre travail empirique sur les modalités d'intervention des associations que nous proposons une schématisation de l'espace public politique national des sociétés européennes contemporaines.

B) SCHEMATISATION

Aussi élégante soit-elle, la construction habermassienne n'est pas exempte de faiblesses. D'une part, d'un point de vue théorique, elle assimile beaucoup trop vite débats politiques contradictoires et communication rationnelle devant aboutir à un consensus. D'autre part, elle ne correspond pas tout à fait à la réalité empirique des sociétés européennes contemporaines. Certes, il est vrai que l'hypothèse d'une raison intersubjective orientée vers l'intercompréhension, c'est-à-dire d'un "*modèle d'activité communicationnelle orientée vers la justice et la sincérité*" (Habermas, 1987) peut trouver des confirmations empiriques dans certaines relations amicales, familiales ou scientifiques. Pour autant, faire de "l'agir communicationnel" le paradigme des rapports régissant les débats démocratiques dans les espaces publics autonomes est une généralisation contestable tant sur le terrain de la réalité sociale que sur celui des connaissances scientifiques. Toute une tradition de travaux en psychologie sociale montre que l'homme est plus un animal rationalisant que rationnel (Beauvois, Joule, 1981). Autrement dit, non seulement la conviction est nécessaire pour que les décisions rationnelles se transforment en actes (Ricoeur, 1990), mais, dans biens des cas, elle précède et soutient l'argumentation. Pour le dire autrement, le débat contradictoire est d'abord une communication persuasive avant d'être un échange d'arguments rationnels. Ce qui, bien entendu, ne signifie pas que l'argumentation rationnelle ne

permette pas de faire changer les convictions, mais met en lumière deux choses. Premièrement, même avec des procédures garantissant des débats rationnels, les communications politiques gardent toujours une trace de rhétorique et de séduction. Deuxièmement, ce type de discussion engendre un consensus qui est un compromis fragile et discutable et non une norme dont la validité est inscrite dans la raison collective. Si l'on quitte le débat épistémologique pour le terrain empirique, on constate que le modèle philosophique ne correspond pas à la réalité sociologique contemporaine : le monde vécu, dans la plupart des cas, ne secrète pas d'espace critique **contre** le système étatique, mais **avec** lui, puisque les modes de régulation adoptés par les pouvoirs politiques (régime fiscal, subvention, etc.) influencent fortement les modalités d'intervention des associations d'intérêt général qui représentent pourtant l'idéal type de ce que le philosophe nomme des "espaces publics autonomes". Ces critiques mises à part, la conception habermassienne de l'espace public politique reste centrale, puisqu'elle s'appuie sur deux piliers théoriques (confirmés empiriquement par notre étude) qui vont nous permettre de donner une représentation visuelle de ce concept. Le premier est la valorisation de la société civile qui, loin de n'être qu'une opinion publique destinataire de la communication politique, est un acteur à part entière de l'espace public. Le second est l'insistance sur les enchevêtrements entre les différents espaces. Les frontières entre société civile, système politique et monde économique ne sont pas des murs infranchissables, mais des espaces poreux d'échanges continus. Ce qui est d'ailleurs source de confusion intellectuelle : *"Il y a certainement une relation entre les différentes sphères, mais surtout une grande confusion entre les différentes conceptions qui veulent en rendre compte en référence à la démocratie politique"* (Le Moëne, 1995, p. 162).

Ce constat sévère dressé par Christian Le Moëne devient une remarque dédaigneuse, si l'on ne tente pas de clarifier l'objet analysé. Le courage intellectuel de celui qui propose une modélisation falsifiable ne se mesure-t-il pas à la difficulté épistémologique du concept qu'il tente de cerner? En tout cas, nous pensons, avec Erik Neveu (Neveu, 1995), que les sciences sociales ne sont pas condamnées à n'être qu'un marché pour initiés dont les principaux clients seraient les spécialistes de l'assentiment social qui viendraient trouver là les ingrédients

nécessaires à leur cuisine manipulatoire. Elles peuvent - et sans doute le doivent-elles - mettre à la disposition des citoyens des instruments d'analyse leur permettant de comprendre et d'agir sur nos sociétés démocratiques. Mais l'usage citoyen du savoir critique n'est possible que si les chercheurs, loin de se réfugier dans leur tour d'ivoire, font l'effort pédagogique d'être accessibles à des non initiés. Or, dans cette optique, la schématisation est une technique pédagogique précieuse. En effet, même si un schéma simplifie inévitablement le réel, par cette réduction même, il permet de le rendre intelligible. Autrement dit, le schéma ne décrit pas un phénomène, il l'interprète et transforme la réalité en représentation (Willett, 1996). La représentation que nous proposons repose sur une modélisation qui réduit la complexité du phénomène observé aux six caractéristiques suivantes :

- Le monde commun (social) est composé de trois sphères où s'enchevêtrent différents sous-systèmes aux logiques d'actions parfois antagonistes : la société civile ⁽⁷⁾, le système étatique (Etat, collectivités territoriales, administrations nationales et locales, etc.), le marché.

- Ces trois sphères ne sont pas étanches, mais poreuses l'une à l'autre.

- L'espace public politique national des pays de l'Union est un espace de médiation et de conflit, de communication et de persuasion.

- L'espace public politique possède une dimension symbolique forte, mais aussi une dimension matérielle, trop souvent négligée ⁽⁸⁾.

- L'espace public politique est composé de micro espaces publics politiques qui se sont ouverts dans la société civile (associations), mais aussi dans les institutions économiques (comités d'entreprise) et étatiques (organes de consultation tripartites).

- Ces micro espaces communiquent entre eux à l'intérieur et à l'extérieur de leur sphère respective.

⁷ Même si ce concept engendre des interprétations différentes, nous l'utilisons, ici, dans le sens que le Comité économique et social européen donne à la notion de société civile organisée : "L'ensemble de toutes les structures organisationnelles dont les membres servent l'intérêt général par le biais d'un processus démocratique basé sur le discours et le consensus, et jouent également le rôle de médiateurs entre les pouvoirs publics et le citoyens"(Comité économique et social européen, 1999, p.8.).

⁸ En insistant sur le rôle de médiation de l'espace public, Habermas a mis en avant la dimension symbolique, c'est-à-dire communicationnelle de l'espace public politique. Or, La politique, nous dit Paul Ricoeur préfaçant un livre de Hannah Arendt, est par essence action, c'est pourquoi le citoyen est le "porteur de l'action" (Ricoeur in Arendt, 1983, p. 23). Mais l'action ne se love pas exclusivement dans la dimension performative du langage (déclaration d'indépendance, par exemple), elle se déploie dans des lieux dont la configuration et l'histoire influencent la portée même de l'action (un défilé de 1000 personnes pour la liberté devant une préfecture de province ou sur la place Tianmen n'a pas le même impact).

A partir de ce modèle très simplifié, nous avons réalisé le schéma suivant (cf. page ci-contre). Comme toute représentation, notre schéma accentue certains traits et en obscurcit d'autres.

Les éléments mis en lumière par le schéma

Ce schéma permet de rendre visible certaines caractéristiques de l'espace public politique contemporain:

a) La perméabilité des différentes sphères. Si, de manière analytique, il convient de maintenir la distinction entre société civile, monde économique et système étatique, dans la réalité empirique, ces trois sphères sont perméables les unes aux autres, comme l'atteste l'existence d'entreprises d'insertion, de militants associatifs membres de la haute fonction publique ou de multinationales dont l'Etat est actionnaire. Cependant, l'extrême complexité de l'enchevêtrement de sous-systèmes qui composent chacune de ces sphères et les relient entre elles engendre parfois une déconnexion quasi totale entre la société civile et des institutions politico-économiques type FMI. Déconnexion qui peut expliquer une certaine désaffection pour le système représentatif comme l'atteste la baisse continue de la participation électorale, mais qui peut être également la source d'une réorientation du militantisme vers des actions locales et concrètes (Ion, 1997).

b) La pluralité de l'espace médiatique. L'espace médiatique n'est pas seulement construit par l'Etat ou les grands groupes mondiaux de communication comme AOL/Times-Warner, il est aussi élaboré par une pluralité d'organisations (associations, syndicats professionnels, entreprises) qui créent des médias internes pour leurs membres. L'espace médiatique est alors, tout à la fois, un "espace public mosaïque" (Bastien, Neveu, 1999), c'est-à-dire une instance de médiation entre les trois sphères qui facilite le passage d'un espace commun à un espace public politique, mais aussi une mosaïque d'espaces privés, une instance communautaire pouvant travailler à l'éclatement, voire à la disparition d'un espace public politique national.

c) Le non recouvrement de l'espace public politique par l'espace médiatique. Si, l'avènement des mass media à l'orée du vingtième siècle et celui des médias interactifs à l'aube du troisième millénaire ont considérablement modifiés les règles du jeu politique (Wolton, 1991; Derville,

1998), il n'ont pas absorbé l'espace public politique. D'une part, un grand nombre d'acteurs politiques n'a pas, faute de temps, d'argent, de représentativité, etc. accès aux médias (associations locales, syndicats d'entreprises, club de réflexion, etc.), d'autre part, une large partie des actions politiques continue à se jouer dans des espaces publics physiques ouverts (rue, place publique, etc.) ou fermés (Assemblée nationale, salle du conseil municipal, etc.).

d) La distinction entre communication politique et communication médiatique. Si les hommes politiques utilisent abondamment les médias de masse, la plupart des autres acteurs politiques (ONG, associations, etc.) usent de vecteurs plus traditionnels comme le tract, le livre, les réunions publiques, etc. De plus, les hommes politiques, on le voit lors des campagnes électorales, continuent de faire appel à un répertoire de communication non médiatique : meeting, rencontres avec les commerçants, banquets républicains, etc. De même que la communication médiatique emprunte d'autres registres que le politique (divertissement, commerce, culture, etc.); la communication politique ne se réduit pas à l'utilisation des mass media.

e) La pluralité des modes d'interventions politiques. Loin d'être dominé par une norme unique, le marketing politique, l'espace public politique voit s'affronter différents modes de communication (directe, médiatique, etc.), de persuasion (publicité institutionnelle, rhétorique, etc.) et d'action (manifestation, pétition, etc.) qui permettent de réguler et de mettre à jour les conflits politiques.

Cependant, malgré ou plutôt à cause des vertus pédagogiques de la simplicité, ce schéma laisse dans l'ombre un certains nombres de phénomènes qui ont pourtant été mis en lumière par notre recherche.

Éléments du modèle non mis en lumière par ce schéma

Trois traits majeurs de l'espace public politique national qui nous paraissent essentiels ne sont pas lisibles dans notre représentation graphique :

a) L'ouverture internationale des espaces publics politiques nationaux. Les pays de l'Union européenne sont tous des sociétés pluriculturelles où furent brassées et se brassent encore des populations de religions et d'origines ethniques différentes. De plus, la mondialisation des

médias alliée à la globalisation des marchés ont ouvert les débats publics aux thématiques internationales. Enfin, les organisations intergouvernementales type ONU ou OMC et la construction européenne ont engendré de profondes restructurations des systèmes étatiques nationaux qui consacrent une grande part de leurs activités à la coopération interétatique. Tout ces paramètres expliquent pourquoi, comme le notait il y a plus de dix ans Jean Marc Ferry (Ferry, 1989), les espaces publics nationaux des pays européens sont largement imprégnés d'une dimension internationale. Pour autant, cette dimension internationale des espaces publics nationaux ne signifie nullement qu'il existe, à l'heure actuelle, un espace public politique mondial ou européen.

b) L'existence d'espaces publics politiques intra-organisationnels. A l'intérieur des trois sphères constituant le monde commun, les organisations possèdent leurs propres espaces médiatiques (cf. supra) mais aussi des micro espaces publics politiques. De tels espaces existent au sein du système étatique (Conseil des ministres, Assemblée nationale, régionale, etc.), au sein de la société civile (assemblée générale des associations et des syndicats, par exemple), mais aussi, comme le démontre Bernard Floris (Floris, 1995), au sein même du monde économique (cercle de qualité, comité d'entreprise, etc.). Ces espaces ont leurs propres logiques de fonctionnement, mais restent connectés à l'espace public politique central, comme l'atteste, en France, le débat sur les 35 heures qui a gagné l'ensemble des organisations sociales, économiques, administratives et politiques de ce pays.

c) La distinction entre espace public politique symbolique et virtuel. L'espace public politique virtuel n'existe pas. D'une part, la plupart des enquêtes empiriques (Dacheux, 1999; Massit-Folleat, 1997; Proulx, Bardini, 1998) montrent que les forums de discussions et autres Web Chat ne sont visités que par une frange marginale de la population et possèdent des caractéristiques (utilisation de pseudonymes, présence d'un animateur qui peut exclure les "indésirables", textes qui se croisent sans se répondre, etc.) ne permettant guère le débat politique. D'autre part, l'espace public politique ne saurait être purement symbolique, communicationnel. Il doit, pour fonder une communauté politique s'enraciner dans un territoire (Abélès, 1988). Faute de cette dimension physique, territoriale, l'action politique perd de son sens et de son efficacité puisqu'elle se réduit à des joutes langagières. L'espace public politique est un lieu de médiation

et d'action qui, incarné dans le réel et influencé par lui, peut l'influencer à son tour, un espace public virtuel faute de s'incarner dans l'épaisseur du territoire de vie peut se soustraire au pouvoir, mais du coup se prive du pouvoir de l'action concrète. En favorisant, le désencastrement du débat politique et de l'action politique, la démocratie virtuelle porte en elle le germe de la disparition de la démocratie, donc de l'espace public politique.

Au delà de cette complexité dont notre schéma rend compte de manière bien imparfaite, notre étude révèle également la vitalité fragile de l'espace public politique contemporain. En effet, nous avons identifié, d'une part, certaines évolutions susceptibles de saper les fondements de nos sociétés démocratiques et relevé, d'autre part, des signes forts d'un grand dynamisme politique. Du côté des phénomènes alarmants, on notera :

- Le rôle de plus en plus grand des lobbies dans la définition des politiques publiques. Cette puissance des lobbies s'accompagne d'une emprise de l'expertise dans les espaces de négociation et renforce l'opacité du processus de décision politique.

- Le développement d'un marketing politique qui, outre ses dérives financières, accentue la personnalisation de la vie politique.

- L'inquiétante diminution de la communication présentielle.

- La fragmentation de l'espace public, signe d'un accroissement des inégalités en ressources informationnelles elles-mêmes renforcées par le coût des NTIC.

Du côté des évolutions rassurantes, on mentionnera :

- La persistance d'une grande légitimité de la communication publique directe malgré, et peut être à cause, du développement du marketing politique.

- La contribution des sciences sociales à une réflexion critique des citoyens.

- L'élargissement du répertoire de communication politique.

- Le développement de la vie associative qui concourt au maintien d'une médiation sociale importante et au dynamisme de l'espace public.

- L'existence de réseaux associatifs largement ouverts qui permettent aux différents espaces publics de communiquer entre eux et freinent la personnalisation de la vie politique.

-L'apparition d'un outil (Internet) venant accroître les capacités organisationnelles des associations et élargir les ressources informationnelles disponibles.

De manière toute aussi contrastée, notre travail relève que la lente émergence d'un espace public politique européen se heurte aux problèmes de définition de l'identité européenne, mais peut s'appuyer sur la pénétration des thématiques internationales dans les espaces publics nationaux et sur une minorité active en passe de forger un nouveau lien politique cherchant à articuler appartenance nationale affirmée et citoyenneté européenne réclamée. Comment soutenir le développement d'un espace public européen encore à l'Etat embryonnaire? Nous proposons quelques pistes dans la conclusion de cet ouvrage.